

Fiche de données de sécurité

Préparé 23-02-2024
Révision: (date) -
Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: eTCP Powder
Code produit: -
UFI: R0HA-RVFG-R20C-2TUA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Traitement de surface.

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Ditrimex ApS
Sverigesvej 9
DK-8700 Horsens
+45 2672 2288

Contact et mail:

info@ditrimex.com

Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: MKH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

BELGISCH ANTIGIFCENTRUM: 070 245 245 (Nous vous répondons, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24)
CENTRE ANTIPOISONS BELGE: (+352) 8002-5500.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):
Acute Tox. 4;H302
Skin Irrit. 2;H315
Skin Sens. 1;H317
Eye Dam. 1;H318
Aquatic Chronic 3;H412

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement:

Danger

Nocif en cas d'ingestion. (H302)
Provoque une irritation cutanée. (H315)
Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)
Provoque des lésions oculaires graves. (H318)
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Fiche de données de sécurité

Éviter de respirer les poussières. (P261)

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P301 + P312)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P305 + P351 + P338 + P310)

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333 + P313)

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403 + P233)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:

-

Autre

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Chromium Hydroxide Sulphate	- / 01-2120761005-64-xxxx	12336-95-7	235-595-8	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 3;H412	60 - < 70	-
Dipotassium hexafluorozirconate	- / 01-2119978269-18-xxxx	16923-95-8	240-985-6	Acute Tox. 3;H301, Eye Dam. 1;H318	30 - < 40	-
Benzoxazole-2-thiol	- / -	2382-96-9	219-191-9	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335	1 - < 3	-

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

Sortir à l'air frais.

Placer l'accidenté sous surveillance.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés.

Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Provoque des lésions oculaires graves.

Effet sensibilisants: Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

Eviter d'inhaler et tout contact avec la peau ou les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informez les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Prélever mécaniquement

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit doit être stocké en toute sécurité et à l'écart des aliments, des aliments pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents

Substances	Valeurs limites (8 heures) ppm / mg/m ³	Valeurs limites (Court terme) ppm / mg/m ³	Remarques
Métal chrome, composés de chrome inorganiques (II) et composés de chrome inorganiques (insolubles) (III)	1 / -	- / -	-
Fluorures inorganiques	1,58 / 1	3,16 / 2	-

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL Chromium hydroxide sulphate

	Travailleurs	Consommateurs
Orale - Chroniques Systémiques	-	150 µg/kg bw/day

DNEL Dipotassium hexafluorozirconate

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	6,2 mg/m ³	-
Inhalation - Aigus Systémiques	6,2 mg/m ³	-
Inhalation - Chroniques Locaux	6,2 mg/m ³	-
Cutanée - Chroniques Systémiques	89 mg/kg bw/day	44,5 mg/kg bw/day
Cutanée - Aigus Systémiques	89 mg/kg bw/day	44,5 mg/kg bw/day

PNEC Chromium hydroxide sulphate

Eau douce	60 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	60 µg/L
Eau de mer	6 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	6 µg/L

PNEC Dipotassium hexafluorozirconate

Eau douce	0,163 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,107 mg/L
Eau de mer	0,163 mg/L
Sol	22,5 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Équipement de protection individuelle:



Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre P2.

L'équipement de protection respiratoire doit être conforme aux normes suivantes : EN 136/140/145.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (> 0,11 mm). Gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.

Durée de pénétration : > 60 min

Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage.

Les lunettes et protection doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection de la peau:

Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Matière solide
Couleur:	Brun foncé
Odeur:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	3,1 - 3,5 (8 g/L water)
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	1,01 (8 g/L water)
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Température de décomposition (°C):	> 1200 °C (> 2192 °F)
------------------------------------	-----------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des agents fortement oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Chromium Hydroxide	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Sulphate				
Dipotassium hexafluorozirconate	Oral	Rat	LD50	> 25 - < 200 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes sont rougeur, gonflement, ampoules et ulcération. Ils apparaissent souvent très lentement.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Fiche de données de sécurité

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Chromium Hydroxide Sulphate	96 Heures	Poisson	LC50	97,7 mg/L
Chromium Hydroxide Sulphate	48 Heures	Daphnie	EC50	~ 16,8 mg/L
Chromium Hydroxide Sulphate	96 Heures	Algues	EC50	0,3 mg/L
Dipotassium hexafluorozirconate	96 Heures	Poisson	LC50	172,4 mg/L
Dipotassium hexafluorozirconate	48 Heures	Daphnie	EC50	151,4 mg/L
Dipotassium hexafluorozirconate	72 Heures	Algues	EC50	1,03 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Aucune donnée.	-	-

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
11 01 98	Autres déchets contenant des substances dangereuses

Fiche de données de sécurité

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG/IATA

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources:

Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

Une attention particulière doit être portée aux employés âgés de moins de 18 ans.

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Acute Tox. 4;H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2;H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1;H317	Méthode de calcul
Eye Dam. 1;H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3;H412	Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

Informations sur le nouveau fournisseur.

Cette fiche annule et remplace la version:

-